



Convention de divorce

Par NIL

Bonjour,

Nous avons signé une convention de divorce par consentement mutuel chez chacun de nos avocats. Cette convention est présentée au jugeje suppose et elle est normalement envoyée chez le notaire.
Ma question est : qui officialise le divorce ? le juge ou le notaire qui enregistre la convention. merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est le juge qui prononce le divorce.